



**Monsieur Gabriel ATTAL**  
Ministre de l'Éducation Nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS SP 07

Paris, le 16 novembre 2023

Monsieur le ministre,

Avec la révision des lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels, vous faites, une fois de plus, le choix d'ignorer l'opposition unanime à un de vos projets et vous choisissez le passage en force. Vous envoyez ainsi un message insupportable à des professions éprouvées qui font tenir l'École debout. Les déclarations de soutien auront décidément fait long feu.

Au printemps 2023, dans un contexte revendicatif intense, le gouvernement a fait le choix de transformer la classe exceptionnelle pour, selon votre prédécesseur, rendre les « carrières plus fluides » et « faciliter les promotions aux grades supérieurs de milieu et de fin de carrière », comme cela est indiqué sur le site du ministère.

Le ministère indiquait à l'époque que « la nature de la classe exceptionnelle évoluera aussi car elle est aujourd'hui presque exclusivement réservée à l'exercice de missions particulières, or, l'ancienneté sera davantage prise en compte dans les promotions ».

Aujourd'hui, vous remettez en cause la parole de l'État. Dans un moment où la confiance dans l'institution est chaque jour un peu plus ébranlée, et où on demande tant à l'École et ses personnels, c'est irresponsable.

Dans les lignes directrices de gestion que vous souhaitez imposer contre l'avis unanime des organisations syndicales représentatives, vous instaurez un système de sélection où l'arbitraire sera la règle et où l'ancienneté ne sera qu'un critère de départage arrivant dans un second temps et excluant pour le premier degré les ex-instituteurs et ex-institutrices.

Sans cadrage des critères d'évaluation, sans possibilité de contestation ou de recours, sans barème permettant de prendre en compte l'ancienneté, la promotion va devenir le fait du prince. Les collègues vont perdre toute visibilité sur leurs perspectives de promotion. Les logiques de cours vont se développer. Celles et ceux qui n'auront pas l'heur de plaire à leur hiérarchie locale seront condamnés à finir leur carrière à la hors-classe. Avec le report de l'âge légal de la retraite, cela veut dire pour certains rester plus de dix ans au même échelon, avec comme seule perspective la GIPA et un impact lourd sur les pensions.

L'École ne tient que par la motivation de ses personnels qui y vouent, dans leur immense majorité, toute une carrière. Chaque jour ils et elles pallient les carences de l'institution et font le maximum pour faire réussir leurs élèves. C'est cela qui doit être reconnu. Or l'accès à la classe exceptionnelle est aujourd'hui la seule perspective de revalorisation pour les fins de carrières. La contradiction entre les grands discours sur la reconnaissance de nos métiers et les actes n'est plus supportable. Vous devez entendre, monsieur le ministre, l'exigence de transparence et tenir les engagements de l'État. Cela passe par l'instauration d'un barème basé sur l'ancienneté des promovables et valorisant cette expérience. Nous n'avons cessé de le redire tout au long de la trop courte concertation qui a précédé la présentation de ce texte en CSAMEN. Il est indispensable de revoir entièrement votre copie.

Nous sommes disponibles pour y travailler. À défaut, nous serons déterminés à combattre ce système opaque et arbitraire et à mobiliser nos professions pour s'y opposer. Nous ne pouvons accepter un système qui laisse entendre à quelque collègue que ce soit, plus de dix ans la fin de sa période d'activité, que la promotion au grade supérieur lui est inaccessible.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.